

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY -
S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRÉ-TESSÉDRE) - G.BLANCHARD-
DOUCHAIN - D.VALISSERT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN -
A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) -
H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) -
C.CHATELAIN - M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN
FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI - B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Eric DELHAYE

- 02 -

**G.I.E. Convergence
Approbation du budget prévisionnel 2022**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

La convention conclue entre la ville de Laon et le Groupement d'Intérêt Economique « G.I.E. Convergence » fixe, en son article 10, le mode de versement de la participation de la Ville à ce partenaire.

Par délibération n°7 du 4 avril 2022, le conseil municipal, pour assurer une continuité de service, avait approuvé le versement au G.I.E. Convergence de la participation 2022 dans la limite de la participation globale annuelle 2021 soit 390 178,00 euros.

Le budget prévisionnel du G.I.E. Convergence a été arrêté en assemblée générale le 25 avril 2022. Il convient donc d'approuver la participation définitive 2022 soit 390 178,00 euros.

Cette somme est inscrite au budget principal 2022 en dépenses de fonctionnement.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- **APPROUVER** le budget 2022 du G.I.E. Convergence ainsi que la convention de service telle qu'annexée.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUIN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUIN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE 29 JUIN 2022 A COMPTER DU</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
---	---